

REGLEMENT CYCLOCROSS SAISON 2023-2024

Sur chaque épreuve, le règlement national cyclocross UFOLEP doit être appliqué et ne peut pas être assoupli.

1) **Généralités :**

* Les épreuves cyclocross UFOLEP sont ouvertes aux licenciés UFOLEP y compris double licenciés. Elles peuvent être ouvertes également aux licenciés FFC, ainsi qu'aux licenciés FSGT sur **présentation de la licence validée** mais également aux licenciés FFCT et aux non licenciés (**le certificat médicale n'est plus obligatoire, seul le questionnaire de santé suffit, charge aux organisateurs de le faire remplir aux éventuels compétiteurs en ayant besoin, même procédé pour les mineurs non licenciés avec le questionnaire de santé mineur accompagné d'une autorisation parentale validant sa participation à la compétition**). En cas d'ouverture (voir observations dans le calendrier départemental), un classement séparé doit obligatoirement être établi et le prix de l'engagement pour les non licenciés de l'UFOLEP doit être supérieur au prix de l'engagement des licenciés UFOLEP.

- Concernant le matériel, le règlement national cyclocross UFOLEP et le règlement UCI s'appliquent.
- Pour participer aux épreuves du Loiret, la carte cyclocross et la licence UFOLEP 2023-2024 sont obligatoires et doivent être entièrement remplies. Le code compétition cyclo-cycloSPORT **26012** devra apparaître sur la licence.
- Les féminines qui le souhaitent pourront courir en 3^{ème} catégorie et seront soumises aux mêmes critères de montée que les adultes masculins, la demande est à faire en début de saison et pour la saison entière.
- **Les compétiteurs équipés de vélo type VTT titulaires d'un carton cyclo-cross, sans dispositif additionnel (corne de vache ...) sont autorisés sur les épreuves du Loiret, ils seront classés dans les mêmes catégories que les vélos cyclo-cross.**
- **Les compétiteurs avec VTT sont acceptés sur le départemental et le régional pour participer au titre étant titulaire d'un carton cyclo-cross et ayant satisfait aux critères de sélection stipulés par la commission départementale**
- **Les compétiteurs VTT UFOLEP sans carton cyclo-cross, seront acceptés et classés dans la catégorie "Autres" avec les FFC, FSGT, FFCT et non Licenciés.**
- L'utilisation d'appareil de type webcam sur le vélo ou sur le compétiteur ainsi que tout dispositif susceptible d'émettre du son (oreillette, écouteur...) sont interdits en compétition comme à l'entraînement.
- Le port du casque à coque rigide, attaché, est obligatoire en course comme à l'échauffement.
- Le port du maillot du club pour les licenciés UFOLEP, est obligatoire **même lors de la remise des récompenses.**
- Le changement de roue est autorisé en tout point du circuit, pas de changement entre concurrents.
- **Le changement de vélo est autorisé uniquement au poste fixe (poste de dépannage) qu'elle qu'en soit la cause mais uniquement une fois par tour. Lavage autorisé en dehors du poste de dépannage. Tout compétiteur empruntant le couloir d'entrée au poste devra effectuer un changement de matériel, pour toute autre raison, une pénalité de 30 secondes lui sera attribuée**
- La catégorie 4 cyclo-cross sera effective dans le Loiret, ils sont sujet au même critère de montée que les autres catégories
- **Les titulaires d'un carton 4^{ème} catégorie rouleront avec la 3^{ème} catégorie si peloton inférieur ou égal à 5 pas de points de montée ni de victoire comptabilisée, sauf si placé dans le top 5 des 3^{ème} cat (il est conseillé aux organisateurs de prévoir des récompenses pour les 4^{èmes} cat même dans ce cas), la place acquise en catégorie 4 sera prise en compte pour le challenge**
- La catégorie 11/12 est officialisée depuis la saison 2019/2020. Un circuit en adéquation avec le règlement national devra être préparé.

- Une épreuve dite d'initiation pour les 10 ans et moins pourra être mise en place, sur un circuit adapté et sans difficulté, par les clubs qui le désirent. Aucun montant d'engagement ne sera demandé, un encadrement par le club support est recommandé.
- Le montant de l'engagement adulte est fixé à **6€00** pour les licenciés UFOLEP et **8€00** sur place.
- Le montant de l'engagement adulte, est fixé à **12€00** pour les licenciés des autres fédérations ou les non licenciés et **15€00** sur place.
- le montant de l'engagement des catégories jeunes **11/12, 13/14 et 15/16** est fixé à **2€00** pour les licenciés UFOLEP et **4€00** sur place.
- Le montant de l'engagement des catégories jeunes autres fédérations est fixé à **4€00** et **7€00** sur place

(Engagement sur place soumis à l'application des normes sanitaires à la date de l'organisation)

2) Changement de catégorie :

Le changement de catégorie s'effectue grâce aux systèmes de points suivants :

Il y a de 10 partants et plus	
Places	Points
1 ^e	10
2 ^e	7
3 ^e	6
4 ^e	4
5 ^e	3
La place des 5 premiers est indiquée sur la carte cyclocross	

Il y a 9, 8, 7 ou 6 partants	
Places	Points
1 ^e	5
Sa place est indiquée sur la carte cyclocross	
2 ^e	0
3 ^e	0
4 ^e	0
5 ^e	0
Leur place n'est pas indiquée sur la carte cyclocross	

Il y a 5 partants et moins	
Places	Points
1 ^e	3
Sa place est indiquée sur la carte cyclocross	
2 ^e	0
3 ^e	0
4 ^e	0
5 ^e	0
Leur place n'est pas indiquée sur la carte cyclocross	

Tout cyclocross man adulte totalisant **30 points ou ayant 2 victoires** sera systématiquement surclassé dans la catégorie supérieure

3) Supériorité manifeste :

En cas de **supériorité manifeste** d'un « compétiteur », les commissions sportives départementales concernées se réservent le **droit de surclasser** celui-ci immédiatement.

4) Durée de la compétition – nombre de participations autorisées :

CATEGORIES	DISTANCE MAXIMUM	NOMBRE DE PARTICIPATIONS AUTORISEES
Jeunes masculins et féminines de 10 ans et moins	Epreuve d'initiation sur un circuit adapté sans difficulté	Jeux cyclistes avec initiation à la compétition 1 participation par semaine
Jeunes masculins et féminines de 11/12 ans	15 min maximum Circuit de 1000 à 1500 m	Jours de course autorisés : tous les jours et une seule par jour
Jeunes masculins et féminines de 13/14 ans	20 min (voir règlement national)	Jours de course autorisés : tous les jours et une seule par jour
Jeunes masculins et féminines de 15/16 ans	30 min (voir règlement national)	Jours de course autorisés : tous les jours et une seule par jour
Adultes masculins 17/19 ans	40 min	Une seule épreuve par jour

	(voir règlement national)	
1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} catégorie (masculins et féminines)	50 min (voir règlement national)	Une seule épreuve par jour
Féminines 17 ans et plus	30 min (voir règlement national)	une seule épreuve par jour

Remarques : les féminines adultes qui le souhaitent pourront courir avec les « 3^{ème} catégories » (choix à faire pour la saison entière) : elles courront sur la même durée, seront classées avec eux et seront soumises au même système de montée.

Les épreuves à étapes sont autorisées aux jeunes de 16 ans surclassés.

Pour les jeunes masculins et féminines de 10 ans et moins : lorsqu'il y a un jour férié dans la semaine, ils peuvent courir à condition que ce jour férié ne précède pas ou ne suive pas un autre jour de course.

5) **Championnat départemental** :

Pour pouvoir disputer le titre départemental, les participants doivent avoir participé à **au moins 2 cyclocross dans le Loiret auparavant**.

L'épreuve est toutefois ouverte aux cyclocross men qui ne rempliront pas ces conditions, aux vététistes et aux cyclocross men des départements extérieurs (selon le bon vouloir du club organisateur). Un second départ sera donné environ une minute après et un classement séparé sera réalisé pour ceux-ci.

Délivrance de titre de champion départemental :

Le titre de champion départemental sera délivré : catégorie adulte masculin (à partir de 17ans), catégorie jeune (11/12, 13/14 et 15/16) et féminine

La condition de délivrance du titre sera définie par la commission départementale suivant le critère suivant :

Nombre de participants minimum au départemental par rapport au nombre de cartons édités dans la catégorie concernée.

6) **Championnat régional** :

Participation au championnat départemental pour prendre part au championnat régional.

7) **Championnat national** :

Participation au championnat régional pour poser candidature au championnat national.

Critères de sélection au championnat national :

1. Le champion régional
2. Le champion départemental
3. La fidélité de participation sur le national des années précédentes
4. Les résultats de la saison (classement scratch)
5. Le classement au challenge
6. Le nombre de participation dans le Loiret

8) **Challenge départemental** :

Les points sont marqués sur chaque épreuve, puis additionnés pour établir un classement en fin de saison. Pour les championnats, il ne sera marqué que des points de participation, quel que soit le classement final.

PLACE	POINT
SAISON « REGULIERE »	
1	30
2	25
3	22
4	19
5	17
6	15
7	13
8	11
9	10
10	9
11	8
12	7
13	6
14	5
15 et au-delà	4
CHAMPIONNAT	
DEPARTEMENTAL	5
REGIONAL	10
NATIONAL	15
CAS PARTICULIERS	
ABANDON	3
BENEVOLE	10

9) Documents :

Afin d'élaborer le challenge dans les meilleures conditions,

Dans les 48 heures après chaque épreuve la liste des engagés, des bénévoles et les résultats sont à envoyer à Didier Perruche dans la semaine qui suit la compétition :
didier.perruche@wanadoo.fr

Ou : 13 rue des marguerites 45500 POILLY-LEZ-GIEN

Afin de gérer convenablement le site de la commission les résultats sont aussi à envoyer à :

Patrice Polette : classement@ufolepcyclosport45.fr